

## LIGNE T9

REFUSONS LE DUMPING SOCIAL  
DES SERVICES PUBLICS !

*RIEN N'EST JOUÉ,  
TOUT EST À GAGNER !*

### /// RAPPEL

Les textes européens\* définissent 3 modes de transport collectif : le Bus, le tramway, le Rail (Métro-RER). Pour chacun de ces modes, une date d'ouverture à la concurrence a été définie.



**Bus** 1<sup>er</sup> janvier 2025



**Tram** 1<sup>er</sup> janvier 2030



**Rail** 1<sup>er</sup> janvier 2040

En revanche, toute nouvelle ligne, quel que soit son mode, est directement mise en concurrence sans attendre les dates taquets.

\* Règlement Européen OSP – 1370-2007 du 23 octobre 2007 ; Loi 2009-1503 du 9 décembre 2009 ; Décret d'application loi ORTF 2012-1094 du 27 septembre 2012.

## Evolution du service public, une bonne nouvelle ?

La ligne 183 du réseau de bus va évoluer, se moderniser et améliorer la qualité de service public en devenant une ligne de Tramway, le T9.

Il s'agit là d'un « changement de mode », c'est-à-dire le passage du mode « Bus » au mode « Tramway », cela demande un haut niveau d'investissement dans les matériels roulants, les infrastructures, la formation en direction des agents, etc ...



### Erreur de lecture ou volonté délibérée de casse ?

Le STIF envisage très sérieusement de mettre en appel d'offres l'exploitation de la future Ligne T9, ce serait une mise en concurrence de la RATP sur une ligne qu'elle exploitait jusque-là. La passivité, voire l'accord de la direction face à cette situation en dit long sur l'engagement de la direction générale à ne pas défendre notre entreprise publique qu'est la RATP.

**RIEN** ne contraint le STIF à passer un appel d'offres pour l'exploitation du T9, **AUCUN TEXTE** européen, aucune loi française, aucun règlement ...

**IL S'AGIT D'UNE VOLONTÉ POLITIQUE** de remise en cause des entreprises publiques et des conditions de travail des salariés !

Il s'agit d'un changement de mode qui ne contraint pas le STIF à mettre en place un appel d'offres. Une attribution directe à la RATP devrait s'imposer, tant dans l'intérêt des usagers que du Service public. Mais attention, l'attribution directe à la RATP ne suffit pas !

A l'instar du T 11 (Voir au verso), l'entreprise pourrait prendre la décision de faire réaliser cette activité par une filiale de droit privé !



La ligne du 183 se modernise  
pour devenir la ligne du T9



# RIEN N'EST JOUÉ, **TOUT EST À GAGNER !**

/// INFO T11

**A CE JOUR**, le STIF n'a pas lancé d'appel d'offres, attribuer le T9 à la RATP est donc possible, c'est une question de choix politique.

**A CE JOUR**, la RATP peut et, selon la CGT-RATP doit, intervenir pour faire valoir qu'un changement de mode n'impose pas de mise en concurrence et que le T9 doit donc lui être attribué directement.

**A CE JOUR**, les syndicats de la RATP (CGT, UNSA, SUD, CFE-CGC), malgré des divergences sur d'autres dossiers, sont pleinement d'accord sur le refus d'une mise en place à la RATP d'une politique de dumping social.

**A CE JOUR**, les usagers appellent de leurs vœux l'amélioration et la modernisation des transports collectifs, leur préoccupation n'est pas d'abaisser le niveau social des salariés ni de dégrader les conditions de travail.

## **UN MAUVAIS EXEMPLE À NE PAS SUIVRE !**

*Le STIF a attribué directement, sans appel d'offres, l'exploitation du T11 à l'EPIC-SNCF (SNCF Mobilité).*

*La SNCF, plutôt que de l'exploiter avec ses agents comme toutes les autres lignes, a décidé seule et sans que rien ne l'y oblige, de sous-traiter l'exploitation du T11 à une de ses filiales de droit privé nommée « Transkéo ». La direction de la SNCF organise le dumping-social grâce à Transkéo dont les salariés n'ont pas les mêmes conditions de travail, le même niveau de rémunération, mêmes carrières, le même niveau de protection sociale, etc ...*

*C'est ce même modèle que souhaite mettre en place la RATP dans le cadre d'une politique de casse de nos conditions de travail et de notre statut !*

## **Le T9 est l'affaire de tous !**

Au-delà de l'exploitation de cette ligne, la décision qui sera prise risque de remettre en cause le caractère intégré de la RATP : quelle maintenance pour le matériel roulant ? Quelle maintenance pour l'infrastructure ? Quel type de régulation pour cette ligne ? Quelle maîtrise du territoire ?...

### **DE TROP NOMBREUSES QUESTIONS ET INCERTITUDES PLANENT SUR CE DOSSIER.**

Ce dossier, c'est l'affaire de tous les agents, quel que soit votre secteur d'activité, votre métier, votre catégorie, ... . Cette question nous concerne car il s'agit de l'avenir de notre entreprise publique à statut, de nos conditions de vie et de travail, c'est le refus d'être en concurrence avec d'autres salariés au sein même du Groupe RATP.

### **NE RIEN FAIRE, C'EST LAISSER FAIRE !**

La CGT-RATP s'est mobilisée le 11 Janvier, devant le STIF afin de l'interpeller. Cette action, en lien avec la CGT et les salariés de la SNCF a démontré combien les élus du STIF sont en difficulté pour se justifier de leur politique.

A cette occasion, ils ont affirmé que rien n'était encore décidé ...

La CGT-RATP, toujours en étroite lien avec les cheminots, s'est mobilisée à nouveau le 21 février, devant le siège de la SNCF afin de dénoncer la poli-

tique de « Dumping social » menée par la direction de la SNCF.

Des initiatives d'information des usagers de la Ligne 183 ont été organisées afin de les sensibiliser à cette question et exiger des transports de qualité.

### **ET MAINTENANT ?**

La CGT-RATP est disponible pour travailler avec toutes les organisations syndicales de l'entreprise qui partagent la même volonté de lutter contre le dumping social et la remise en cause de l'unicité de notre entreprise publique.

## **Le STIF doit attribuer l'exploitation du T9 à la RATP !**

**La Direction de la RATP doit faire valoir**

**le fait que l'exploitation du T9 lui revient de plein droit.**

**Elle doit abandonner son projet de filialisation du T9 et toute politique de dumping social au sein même du Groupe RATP.**

**POUR LE SERVICE PUBLIC ET LE PROGRÈS SOCIAL,  
LA CGT-RATP, UNE FORCE À VOS CÔTÉS !**